



VILLE DE VEMARS

## ANNEXE 2 - TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES FERNAND CABUY

La réservation est réputée définitive dès la signature du présent règlement et du versement des arrhes ou de la caution, le solde de la location sera versé par chèque ou par espèces (300,00 € maximum) le jour de la remise des clés à la personne dûment mandatée par le Maire.

Les tarifs, modalités de paiement, arrhes ou caution sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

CAPACITE MAXIMALE : <b>200 personnes</b> Forfait ménage. : <b>150 €</b> Caution : <b>700 €</b>			
<u>TARIFS COMMUNE</u>		<u>TARIFS HORS COMMUNE</u>	
<b>Lundi au jeudi pour 24H</b> Remise des clés et Etat des lieux Entrant/Sortant : <b><u>10H00</u></b>	<b>200 €</b>	<b>Lundi au jeudi pour 24H</b> Remise des clés et Etat des lieux Entrant/Sortant : <b><u>10H00</u></b>	<b>300 €</b>
<b>Week-End</b> <b>Vendredi/Samedi/Dimanche</b> Remise des clés et Etat des lieux Entrant/Sortant : <b>Vendredi : <u>14H00</u></b> <b>Lundi : <u>09H00</u></b>	<b>600 €</b>	<b>Week-End</b> <b>Vendredi/Samedi/Dimanche</b> Remise des clés et Etat des lieux Entrant/Sortant : <b>Vendredi : <u>14H00</u></b> <b>Lundi : <u>09H00</u></b>	<b>1000 €</b>

### ASSOCIATIONS Vémaroises :

Les associations subventionnées par la ville de Vemars peuvent utiliser la salle des fêtes FERNAND CABUY gracieusement pour une manifestation gratuite par an. Au-delà, ils bénéficieront d'une remise de 50%.

### LES ADMINISTRES DE LA COMMUNE DE VEMARS :

<b>Elus de la commune :</b> (hors Maire et Adjoints)	50% Une fois par an
<b>Personnel Communal</b>	50% Une fois par an
<b>Personnes publiques :</b> (pompiers, gendarmerie...)	50% Une fois par an
<b>Syndics de copropriétés</b>	Une fois par an A titre gratuit Au-delà, tarif Vémarois

## **MANIFESTATIONS A CARACTERE PROFESSIONNEL ET/OU COMMERCIAL :**

A l'appréciation de Monsieur le Maire et son Adjoint.

Tarifs applicables : Hors Commune

## **CONDITIONS DE LOCATION :**

Pour toute location de la salle des fêtes FERNAND CABUY de Vémars, une demande de réservation est obligatoire et doit comporter impérativement le nombre maximal d'invités.

La mairie de Vémars vous remettra un dossier de réservation. Vous devez le compléter et le remettre au plus vite au gestionnaire de la salle.

<b><u>LES PIECES A FOURNIR (obligatoire)</u></b>
--

- Règlement intérieur signé par le bénéficiaire
- Formulaire de demande de location dûment complété et signé (annexe 1)
- Contrat de location dûment complété et signé (annexe 3)
- Attestation d'assurance de Responsabilité Civile fournie par le bénéficiaire spécifiant le lieu et la date de la location de la salle
- Justificatif de domicile
- Photocopie de la pièce d'identité
- Chèque de caution (à l'ordre du Trésor Public)
- Chèque du montant de la location (à l'ordre du Trésor Public)